

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 380 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Le Cercle Guimard ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taïeb au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Le Cercle Guimard, 14 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris, 189218 / 2021_03634.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO